

Morlanwelz, le 14 septembre 2006.

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-**

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2006.-**

**ORDRE DU JOUR.-**

Nous vous proposons de porter le point complémentaire ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal du lundi 18 septembre 2006 :

**SEANCE PUBLIQUE :**

**Mise en œuvre de la Zone d'Aménagement Communal Concerté (Z.A.C.C.) dite «Borel III – Fontaine de Spa – Adoption du rapport urbanistique et environnemental – Décision.-**

L'intercommunale IGRETEC à Charleroi, auteur de projet, nous a fait parvenir le rapport urbanistique et environnemental qu'elle a élaboré pour permettre la mise en œuvre de la Zone d'Aménagement Communal Concerté (Z.A.C.C.) dite « Borel III – Fontaine de Spa ».

Conformément aux dispositions de l'article 33 du C.W.A.T.U.P., le Collège Echevinal a soumis ce rapport à enquête publique laquelle s'est déroulée du 21 août au 5 septembre 2006.

Les avis de la C.C.A.T. et du C.W.E.D.D. ont été sollicités.

Ces instances ont remis un avis favorable et l'enquête publique n'a donné lieu à aucune remarque, ni observation.

Nous vous proposons d'adopter ce rapport urbanistique et environnemental auquel est joint la déclaration environnementale requise.

Le dossier sera ensuite transmis au Fonctionnaire délégué de l'Urbanisme.

-----

Le Secrétaire communal,

M. BURION.

Le Bourgmestre,

J. FAUCONNIER.